

Bien que les critères techniques s'appliquent à la loi Roubagne conduisent à déclarer ses parcelles inconstructibles, il eût été souhaitable, au vu de la localisation du terrain, sis le long d'un des ronds-points les plus importants de Gréville, et des nombreuses constructions déjà existantes tout autour, que ces parcelles restent constructibles afin de ne pas SOLIER ~~à~~ les propriétaires en ayant supporté la charge financière.

R-16 M<sup>r</sup>. GUIZOL JEAN MARC

G 0778 - Demande de possibilité agricole ? pour Projet de culture d'arachide avec Vente en circuit court et vente sur les marchés.

R-17

AYCARD Lucien  
D 284.

11 ix 1920.

195 n° GENIÈRE

288 . Demande de reconstruitibilité terrain déchu !! B 288  
terres constructibles jusqu'en 2000 et après !

Reçu document de 4 PAGES.  
de Commissaire ENQUÊTEUR.